

Annexe B - Arrêt de sécurité pour la fermeture

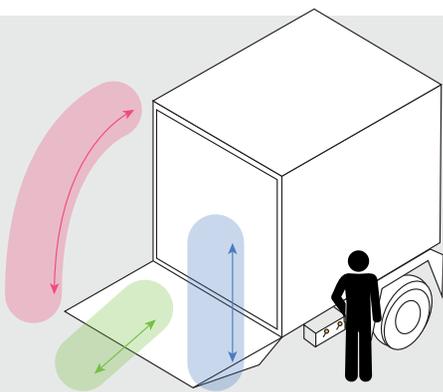
B.4.4 Unités de contrôle mobiles

Si des unités de contrôle mobiles sont utilisées pour ouvrir ou fermer complètement la plateforme, chacun de ces exemples alternatifs permet d'atteindre un niveau de sécurité acceptable:

a) Pour activer et utiliser l'unité de commande mobile, l'opérateur doit se trouver dans une position sûre, avec une vue libre et dégagée sur

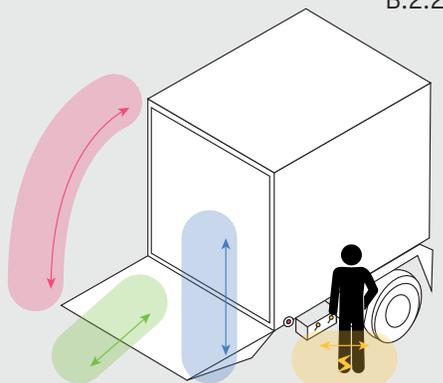
la zone de travail, afin de pouvoir préparer ou ranger la plate-forme;

b) Les unités de commande mobiles sont limitées à la commande des mouvements de montée et de descente ainsi qu'à des mouvements de basculement limités et ne peuvent pas être utilisées pour préparer ou ranger la plateforme.



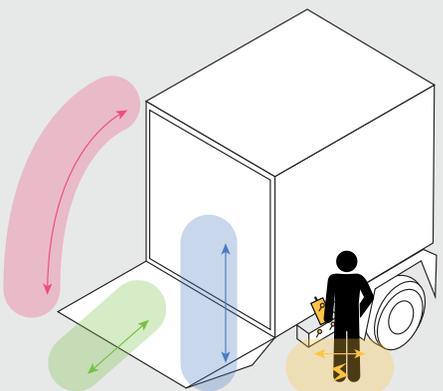
B.2.2

L'opérateur peut mettre la plateforme à disposition **UNIQUEMENT** dans la zone du poste de commande sécurisé (B 2.2) avec la commande externe bimanuelle. L'abaissement et le levage ainsi que l'inclinaison (-/+10 °) sont possibles sans restriction avec une unité de commande mobile - à condition que le point normalisé 5.4 soit garanti.



B.2.2

L'opérateur peut mettre la plateforme à disposition **UNIQUEMENT** dans la zone du point de commande sécurisé (B 2.2) avec une unité de commande mobile si la télécommande est activée dans un rayon compris entre 0 et 10 cm en cas de commande bimanuelle externe ou de capteurs de proximité. Toute mise à disposition de la plateforme en dehors de cette zone est interdite. L'abaissement et le levage ainsi que l'inclinaison (-/+10 °) sont possibles sans restriction avec une unité de commande mobile - à condition que le point normalisé 5.4 soit garanti.



B.2.2

L'opérateur peut mettre la plateforme à disposition **UNIQUEMENT** dans la zone du poste de commande sécurisé (B 2.2) avec une unité de commande mobile, si l'opérateur maintient un bouton de commande supplémentaire enfoncé. Il est interdit de mettre à disposition la plateforme sans actionner un bouton de commande supplémentaire. L'abaissement et le levage ainsi que l'inclinaison (-/+10 °) sont possibles sans restriction avec une unité de commande mobile - à condition que le point normalisé 5.4 soit garanti.

«La commande depuis la cabine du conducteur est possible, dans la mesure où sont mises en œuvre les exigences tirées de la DGUV 208-056 - Systèmes caméras-moniteurs pour la surveillance des hayons éleveurs de marchandises commandés depuis la cabine du conducteur.»